

EMAS

Votre engagement
pour l'environnement

Performance, crédibilité, transparence



EMAS

Management
environnemental
vérifié



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Une organisation responsable associe performance économique et maîtrise des enjeux environnementaux et des impacts sociaux liés à son activité.

Pour être efficace, une démarche environnementale doit reposer sur l'identification et la gestion des impacts significatifs, en vue d'adopter une démarche de progrès et de communiquer sur les résultats atteints par volonté de transparence. C'est précisément l'ambition d'un enregistrement EMAS, certification des performances environnementales de l'entreprise.

◆ EMAS, un outil au service de l'amélioration continue des performances environnementales

EMAS, eco-management and audit scheme, ou système de management et d'audit environnemental, est un règlement européen d'application volontaire, permettant à tout type d'organisation d'évaluer, de publier et d'améliorer sa performance environnementale.

Entré en vigueur en 1995, étendu dès 2001 à tous les secteurs économiques et aux services publics, le règlement permet depuis 2010¹ l'enregistrement d'organisations situées en dehors de l'Union européenne, ouvrant ainsi la voie à une reconnaissance internationale.

Un enregistrement EMAS nécessite une stratégie et un plan d'action répondant aux principaux enjeux environnementaux, la réalisation d'un audit et la validation d'une déclaration environnementale par un vérificateur accrédité.

L'organisation qui satisfait aux exigences est alors enregistrée EMAS pour une durée de trois ans², sous réserve qu'elle respecte la réglementation environnementale applicable et que sa déclaration environnementale actualisée soit validée lors d'un audit annuel³ de suivi. En mai 2013, 4 168 organisations⁴ de toutes tailles et de tous secteurs étaient enregistrées au niveau européen, démontrant ainsi leur engagement en faveur de l'environnement.

◆ EMAS, un gage de crédibilité et de transparence

Le règlement EMAS est fondé sur la norme de système de management environnemental ISO 14001 : 2004 assortie d'exigences complémentaires.

Crédibilité

- Analyse environnementale initiale recensant les incidences des activités sur l'environnement.
- Vérification par les services du ministère du Développement durable de la conformité réglementaire et de l'absence de contentieux environnementaux.
- Engagement à améliorer de façon continue les performances environnementales soumises à vérification.

Transparence

- Participation des collaborateurs et ouverture vers le public lors d'un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.
- Déclaration environnementale validée par un vérificateur accrédité et rendue publique,

¹ Règlement (CE) n° 1221/2009 entré en application le 11 janvier 2010

² Tous les quatre ans à la demande de petites organisations et sous condition (article 7 du règlement)

³ Tous les deux ans à la demande de petites organisations et sous condition (article 7 du règlement)

⁴ Soit 11 898 sites

qui rend compte des performances environnementales par des indicateurs de base et présente les actions d'amélioration continue au regard des objectifs environnementaux de l'organisation. Ce principe de transparence s'inscrit pleinement dans les nouveaux modes de gouvernance prônés par le Grenelle Environnement.

L'organisation enregistrée EMAS peut utiliser les informations contenues dans sa déclaration environnementale et insérer le logo dans ses supports de communication interne et externe.

◆ **Quels sont les avantages d'un enregistrement EMAS ?**

EMAS apporte de nombreux avantages aux organisations qui y participent.

L'amélioration des performances environnementales et financières

- ◆ Gestion environnementale de haute qualité.
- ◆ Économie de moyens et réduction des coûts.
- ◆ Puissant levier d'innovation.

Des obligations réglementaires assouplies

- ◆ Le décret du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi Grenelle 2) prévoit que l'enregistrement EMAS vaut vérification du volet environnemental du reporting extrafinancier.

L'optimisation de la gestion du risque

- ◆ Réduction du risque d'arrêt d'exploitation pour causes accidentelles liées à l'environnement.

- ◆ Forte diminution du risque de contentieux du fait du respect de la législation environnementale.

Une image rehaussée par un dispositif crédible et transparent

- ◆ Utilisation du logo EMAS comme outil de communication.
- ◆ Augmentation des débouchés sur des marchés valorisant les procédés de fabrication favorables à l'environnement.
- ◆ Amélioration des relations avec les parties intéressées, notamment les clients, les communautés locales et les autorités de régulation.

Un personnel impliqué et motivé par les enjeux environnementaux

- ◆ Amélioration de l'environnement de travail.
- ◆ Motivation du personnel.
- ◆ Renforcement de l'esprit d'équipe.

◆ **Des indicateurs représentatifs des grands enjeux environnementaux**

EMAS propose six indicateurs de base couvrant les domaines suivants :

- ◆ efficacité énergétique ;
- ◆ production de déchets ;
- ◆ utilisation rationnelle des matières ;
- ◆ biodiversité ;
- ◆ consommation d'eau ;
- ◆ émissions atmosphériques.

EMAS prévoit une application souple des indicateurs de base et autorise une organisation à renseigner ceux qu'elle estime plus représentatifs de son activité, sous réserve qu'elle le démontre au travers de son analyse environnementale.

DE CASTRES À STRASBOURG, ILS ONT CHOISI EMAS : LEURS TÉMOIGNAGES



Les moulins de Lacaze, 2 salariés,
Castres (81)
Pierre Passebosc,
gérant

« La reconnaissance d'une éco-entreprise »

Depuis 1978, la microcentrale hydroélectrique des frères Passebosc utilise l'énergie de la rivière Agout pour produire de l'électricité : 1700 foyers castrais en bénéficient.

Équipée de deux turbines, la centrale fonctionne au fil de l'eau grâce à une sonde placée au pied du barrage et qui régule électroniquement le niveau d'eau. Une exploitation autorisée par arrêté préfectoral. Aujourd'hui, les moulins de Lacaze produisent 2 500 000 kw/h par an.

Nous avons mis en place un aménagement qui respecte l'environnement avec notamment l'instauration du tri des déchets. En 2006, nous avons construit une passe à poissons de 14 bassins afin de faciliter la migration des espèces car une installation mal conçue et mal gérée peut perturber l'écosystème. Cette démarche globale nous a permis en 2009 d'être reconnu par la chambre de commerce et d'industrie du Tarn comme une éco-entreprise et d'obtenir l'enregistrement EMAS. Par la force de l'eau...



Institut Paoli-Calmettes,
1 200 salariés,
Marseille (13)
Didier Petit,
directeur
hébergement

« Associer notre personnel à un projet transversal fédérateur »

Notre centre de soins est enregistré EMAS. Cela nous permet, lors de l'audit annuel, de situer notre organisation par rapport aux obligations réglementaires environnementales et de faciliter notre approche des critères développement durable de la certification V2010 de la Haute Autorité de santé. Nous avons dû à cette fin renforcer la maîtrise opérationnelle de certains secteurs, comme les déchets, sur la base d'objectifs annuels selon les exigences du règlement européen. EMAS institue une aide à l'amélioration permanente de nos performances environnementales.

Il nous permet de disposer, avec la déclaration environnementale, d'un outil de communication avec d'autres établissements de soins et d'associer notre personnel à un projet transversal fédérateur.



*Éco-conseil
Méditerranée,*
3 salariés, Aubagne (13)
Aurélie Bois-Macherey,
gérante

« Afficher un engagement clair et crédible »

De puis bientôt 10 ans, nous accompagnons et formons les organisations dans leurs démarches d'enregistrement EMAS. Au début, nous appliquions à nos propres activités, mais de manière informelle, les principes et outils utilisés chez nos clients : logique d'amélioration continue, optimisation des déplacements, sensibilisation des partenaires et colocataires, recours à la visioconférence, limitation des consommations, compensation des émissions de CO₂ résiduelles, achats écologiques...

Pour afficher un engagement clair et crédible, nous avons mis en place un système de management environnemental adapté aux exigences d'EMAS. En effet, ce règlement nous permet de garantir la performance environnementale de notre organisation ainsi que la transparence de nos résultats par la publication d'une déclaration environnementale vérifiée par un organisme indépendant et compétent.

Souvent, une certification environnementale est perçue comme non pertinente pour un cabinet de conseils. À tort ! Le règlement EMAS exige la prise en compte des aspects environnementaux indirects. Chez Éco-conseil Méditerranée, le principal aspect indirect inhérent à notre activité est de permettre à nos clients d'améliorer leur performance environnementale. EMAS, plus qu'ISO 14001, prend donc tout son sens dans une entreprise comme la nôtre. Et puis... nous n'avons pas d'excuse pour ne pas jouer le jeu du changement !



*EPLAAD (Entreprises
publiques locales
d'aménagement de
l'agglomération dijonnaise),*
29 salariés, Dijon (21)
Emmanuel Bouillin,
directeur développement
durable

« Une gestion à long terme, cohérente avec la stratégie de notre société »

La décision d'être enregistré EMAS fut prise en novembre 2008 et effective en juin 2009. Notre périmètre comprend l'aménagement de quartiers d'habitation et de bureaux, la réhabilitation et la commercialisation de parcs d'activités, la conception d'infrastructures et de voiries. Nous sommes aujourd'hui le seul aménageur français enregistré EMAS sur toutes nos opérations d'aménagement. L'enregistrement EMAS nous permet une gestion à long terme, cohérente avec la stratégie de notre société, le respect des engagements européens pris par notre client, la ville de Dijon, signataire de l'objectif « trois fois 20% ». Il facilite l'intégration des problématiques directes ou indirectes liées aux défis énergétiques de notre activité. Il permet par ailleurs la mise en oeuvre d'indicateurs de moyen et long termes spécifiques, parfaitement adaptés à la durée des opérations d'aménagement de quartiers ou de parcs d'activités que nous réalisons.

EMAS présente pour nous les avantages suivants :

- une obligation de communication et de transparence ;
- le traitement des aspects environnementaux directs et indirects de notre activité ;
- la dimension européenne du référentiel.



Papeterie de Condat,
705 salariés, Le Lardin-
Saint-Lazare (24)
Jean-François Reynier,
directeur-adjoint
et responsable SMQE⁵
et énergie

« La satisfaction de nos clients »

La volonté du groupe LECTA⁶, 2^e producteur européen de papier couché sans bois destiné à l'impression et à l'édition, dont fait partie Condat, était d'aller vers l'excellence en matière d'amélioration continue pour la protection de l'environnement. Ainsi, la papeterie de Condat est enregistrée EMAS depuis 2005. Cette volonté liée à notre démarche qualité et environnement est axée sur la satisfaction de nos clients, pour la majeure partie européens, qui sont pour certains plus sensibles à l'enregistrement EMAS qu'à la certification ISO 14001. Bien sûr, toutes les usines du groupe sont également certifiées ISO 14001.

L'analyse environnementale très détaillée dans la démarche EMAS nous a permis de préciser tous les aspects environnementaux résultant de notre procédé et de mettre ainsi parfaitement en place les barrières nécessaires pour éviter les impacts environnementaux significatifs.

La déclaration environnementale annuelle est un atout complémentaire de EMAS permettant de présenter à toutes les parties intéressées notre amélioration continue et nos résultats en matière d'environnement et de consommation énergétique.

⁵ SMQE : système de management de la qualité et de l'environnement

⁶ Sept usines en Espagne, une usine en Italie et une usine en France



UN GUIDE EMAS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Dans le cadre de sa politique en faveur de la certification EMAS, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a récemment accompagné le secteur de la santé, en partenariat avec le Comité pour le développement durable en santé (C2DS). De novembre 2011 à juin 2013, douze établissements hospitaliers ont été appuyés par le département d'expertise du C2DS, l'agence *Primum non nocere*. À l'automne 2013, trois établissements hospitaliers ont déjà été enregistrés, à Toulouse, Marseille et près de Perpignan, et peuvent utiliser le logo EMAS, et deux établissements supplémentaires sont en cours de labellisation. Ce partenariat se concrétise également par la publication d'un guide méthodologique disponible gratuitement pour les établissements et services du secteur de la santé. Ce dernier fournit les éléments clés d'une démarche d'enregistrement Emas ainsi que de nombreuses bonnes pratiques. Ce nouvel outil permettra d'informer et de sensibiliser potentiellement plusieurs milliers d'établissements et services du secteur de la santé.



MODE D'EMPLOI

Comment obtenir l'enregistrement EMAS ?

- ◆ **Engager une démarche environnementale** en interne ou avec l'aide d'un consultant, conforme au règlement EMAS n° 1221/2009
- ◆ **Demander l'intervention d'un vérificateur accrédité pour EMAS** qui contrôlera le système de management environnemental et le cas échéant validera la déclaration environnementale
- ◆ **Adresser le rapport d'audit** et la déclaration environnementale validée ainsi que les pièces mentionnées aux annexes 6 et 7 du règlement au :
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Commissariat général au développement durable
Tour Voltaire, bureau n° 08.47
92 055 La Défense cedex
emas@developpement-durable.gouv.fr
- ◆ **Le ministère procédera à l'enregistrement** de votre organisation après s'être assuré :
 - auprès de ses services en région que les sites inclus dans le périmètre d'enregistrement sont conformes à la réglementation environnementale applicable et qu'ils ne sont pas impliqués dans un contentieux environnemental non soldé ;
 - que le vérificateur n'a pas inscrit de non-conformité majeure dans son rapport d'audit ;
 - que la déclaration environnementale est validée par le vérificateur.
- ◆ **Votre organisation recevra** à cet effet :
 - une notification du ministère comportant une décision administrative d'enregistrement ;
 - un numéro d'enregistrement, porté dans le registre EMAS de la Commission européenne ;
 - un certificat d'enregistrement.

Performance, crédibilité, transparence
EMAS, votre engagement pour l'environnement



http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

Votre contact ministériel : emas@developpement-durable.gouv.fr



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**

Commissariat général
au développement durable
Tour Voltaire
92 055 La Défense cedex



www.developpement-durable.gouv.fr